



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 28 - FEVRIER 2012

SOMMAIRE

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

Arrêté N °2012016-0001 - Donnant délégation de signature de Madame Pascale MARGOT- ROUGERIE, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en matière administrative	1
---	---

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté N °2012032-0010 - Arrêté du 1er février 2012 portant délégation de signature à Monsieur Pierre MOYA, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val- de- Marne	5
--	---

Rectorat de l'académie de Versailles

Arrêté N °2012032-0007 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Jean- Michel COIGNARD, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines	10
Arrêté N °2012032-0008 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Christian WASSENBERG, Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Essonne	13
Arrêté N °2012032-0009 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Edouard ROSSELET, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts de Seine.	15
Arrêté N °2012032-0011 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Jean Louis BRISON, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise.	17



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012016-0001

**signé par Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France
le 16 Janvier 2012**

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

Donnant délégation de signature de Madame
Pascale MARGOT- ROUGERIE, directrice
régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en
matière administrative

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

**ARRETE n° 2012-
donnant subdélégation de signature de Madame Pascale MARGOT-ROUGERIE,
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France en matière administrative**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010- 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2010 nommant Madame Pascale MARGOT-ROUGERIE, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-687 du 23 juillet 2010 portant délégation de signature à Madame Pascale MARGOT-ROUGERIE, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France, en matière administrative,

ARRETE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale MARGOT-ROUGERIE, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Marie-Christine de GUENIN, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe,
- Madame Hélène de COMARMOND, agent contractuel, directrice adjointe

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toutes décisions, à l'exception des arrêtés réglementaires généraux et des décisions figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°2010-687 du 23 juillet 2010.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

- Madame Bernadette LATOUR, chef de mission de l'agriculture et de l'environnement, pour ce qui concerne le secrétariat général. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Eric DIEUPART-RUEL, attaché d'administration, adjoint au chef de service,

- Madame Juliette FAIVRE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au chef de service,

- Monsieur Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt, du bois, de la biomasse et de la biodiversité,

- Madame Catherine RACE, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, chef du service régional de la formation et du développement, en ce qui concerne le contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée M. Jean-Charles COTHENET, professeur de lycée professionnel agricole, adjoint au chef de service,

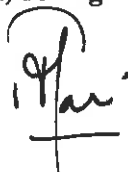
- Monsieur Yves DOUZAL, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Laure ALNOT, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, adjointe au chef de service.

Article 3 : l'arrêté n°2011- 2790006 du 06 octobre 2011 est abrogé.

Article 4 : la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les fonctionnaires intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le 16 janvier 2012

**La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**



Pascale MARGOT-ROUGERIE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ALIMENTATION L AGRICULTURE ET DE LA FORET D'ILE DE FRANCE**

Secrétariat Général

DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2008-1406 du 19 décembre 2008 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France et notamment son article 2,

Vu l'arrêté ministériel du 11 juin 2009 nommant Mme Pascale MARGOT-ROUGERIE, ingénieure générale du génie rural, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France par intérim à compter du 06 juillet 2009,

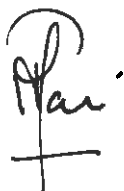
DECIDE :

Article unique:

La subdélégation de signature est donnée à Madame Catherine RACE, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, chef du service régional de la formation et du développement, ou en cas d'absence ou empêchement, à son adjoint, Jean Charles COTHENET, professeur de lycée professionnel agricole à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous arrêtés, décisions et documents concernant le contenu et l'organisation de l'action éducative dans l'enseignement technique agricole ainsi que la gestion des personnels des établissements qui y concourent.

Fait à Cachan, le 16 janvier 2012

**La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, l'agriculture
et de la forêt d'Ile-de-France**



Pascale MARGOT-ROUGERIE



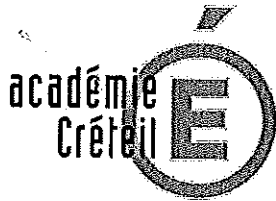
PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012032-0010

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 01 Février 2012**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 1er février 2012 portant délégation de signature à monsieur Pierre MOYA, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val- de- Marne



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 1^{er} février 2012 portant délégation de signature
à monsieur Pierre MOYA, Directeur académique des services de l'éducation nationale
dans le département du Val-de-Marne.**

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-27 ;
- VU** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 24 décembre 2009 nommant Monsieur William MAROIS, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 3 juin 2010 portant nomination d'inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et, notamment, monsieur Pierre MOYA en tant qu'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Val de Marne ;
- VU** l'arrêté ministériel du 13 novembre 2009 chargeant monsieur Vincent STANEK, professeur agrégé détaché dans le corps des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux, des fonctions d'inspecteur d'académie adjoint du Val-de-Marne à compter du 3 septembre 2009 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 28 octobre 2008 portant détachement de madame Françoise LEMARCHAND, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale dans l'emploi d'inspecteur d'académie adjoint du Val-de-Marne à compter du 1^{er} octobre 2008 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 avril 2011 portant nomination, détachement et classement de Monsieur Cédric MONTESINOS dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) , secrétaire général de l'inspection académique du Val-de-Marne ;

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Pierre MOYA, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val de Marne dispose, à compter du 1^{er} février 2012 de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent des articles du code de l'éducation modifiés par le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, EREA et ERPD : action éducatrice et fonctionnement
- actes relatifs au contrôle financier des EPLE
- actes relatifs au suivi des EPLE : indemnités de caisse
: arrêtés des groupements comptables

- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger

ARTICLE 2

En application des dispositions de l'article D 222-27 du code de l'éducation, délégation de signature est donnée à monsieur Pierre MOYA, Directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val de Marne, en ce qui concerne la désignation des jurys, le déroulement des épreuves et l'établissement du diplôme national du brevet ainsi que du certificat de formation générale.

ARTICLE 3

En matière de gestion de crédits, délégation de signature est donnée à monsieur Pierre MOYA, Directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val de Marne pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle enseignement scolaire public 1er degré
- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'exams, dans le cadre de l'unité opérationnelle soutien de la politique de l'éducation nationale.
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les exams
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et de dépenses HANDISCOL dans le cadre de l'unité opérationnelle vie de l'élève

ARTICLE 4

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à monsieur Pierre MOYA , Directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val de Marne pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles
- les actes pris en application du décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié et des arrêtés pris pour son application :

- Gestion des professeurs des écoles stagiaires :

Toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 décembre 2009, à la nomination, à l'affectation dans un département de l'académie, à la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles, à l'autorisation de prolongation de stage et de renouvellement de stage, au licenciement.

- gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public en application des dispositions des arrêtés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990
- Pour tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :

- Autorisations d'absence

- Décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège

- Décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré.

- pour les personnels du service départemental de l'éducation nationale :

- décisions d'octroi de congé de maladie prévu au 2°, premier alinéa, de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 24 du décret du 7 octobre 1994 ;

- décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu au 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 22 du décret du 7 octobre 1994

- décisions relatives au recrutement et à la gestion de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires ; décisions relatives au recrutement et à la gestion d'intervenants dans les écoles primaires

ARTICLE 5

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de Seine et Marne

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pierre MOYA, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées aux articles 2, 3 et 4 est donnée à :

- Madame Françoise LEMARCHAND, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne;
- Monsieur Vincent STANEK, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne;

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Monsieur Cédric MONTESINOS, secrétaire général des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne.

ARTICLE 7

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 29 novembre 2011.

ARTICLE 8

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et le directeur académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 1^{er} février 2012

Le recteur de l'académie de Créteil



William MAROIS



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012032-0007

**signé par Recteur de l'académie de Versailles
le 01 Février 2012**

Rectorat de l'académie de Versailles

Arrêté portant délégation de signature à
Monsieur Jean- Michel COIGNARD,
Directeur académique des services de
l'éducation nationale des Yvelines

**Arrêté portant délégation de signature
à Monsieur Jean-Michel COIGNARD,
Directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines.**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES,
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-20, D 222-27,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 relative à la fonction publique de l'Etat,
- VU** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs de préfets
- VU** le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** le décret du Président de la République en date du 14 mai 2004 portant nomination de Monsieur Alain BOISSINOT en qualité de Recteur de l'Académie de Versailles,
- VU** Le décret du Président de la République en date du 4 septembre 2009 portant nomination de Monsieur Jean-Michel COIGNARD, Inspecteur d'académie, en qualité de Directeur des Services Départementaux de l'Education nationale des Yvelines.
- VU** L'arrêté rectoral du 1^{er} février 2012 relatif à l'organisation de l'académie de Versailles et les attributions des services de l'académie et des services départementaux de l'éducation nationale placés sous l'autorité du recteur de Versailles.

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean Michel COIGNARD, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines, à l'effet de signer :

- les actes relatifs au recrutement et à la gestion des professeurs des écoles et des instituteurs
- les décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège.

ARTICLE 2

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel COIGNARD, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines, à l'effet de signer tout acte relatif à l'organisation des concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré pour l'académie de Versailles.

ARTICLE 3

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel COIGNARD, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines, à l'effet de signer les actes établis par les services du rectorat relatifs à la gestion des enseignants du 1^{er} degré relevant des établissements d'enseignement privé pour l'académie de Versailles.

ARTICLE 4

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines et la secrétaire générale de l'académie de Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VERSAILLES, le 1^{er} février 2012

LE RECTEUR

Alain BOISSINOT





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012032-0008

**signé par Recteur de l'académie de Versailles
le 01 Février 2012**

Rectorat de l'académie de Versailles

Arrêté portant délégation de signature à
Monsieur Christian WASSENBURG,
Directeur académique des services de
l'éducation nationale de l'Essonne

**Arrêté portant délégation de signature
à Monsieur Christian WASSENBERG,
Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Essonne.**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES,
CHANCELIER DES UNIVERSITES**



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-20, D 222-27,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 relative à la fonction publique de l'Etat,
- VU** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs de préfets
- VU** le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** le décret du Président de la République en date du 14 mai 2004 portant nomination de Monsieur Alain BOISSINOT en qualité de Recteur de l'Académie de Versailles,
- VU** Le décret du Président de la République en date du 1^{er} août 2008 portant nomination de Monsieur Christian WASSENBERG, Inspecteur d'académie, en qualité de Directeur des Services Départementaux de l'Education nationale de l'Essonne.
- VU** L'arrêté rectoral du 1^{er} février 2012 relatif à l'organisation de l'académie de Versailles et les attributions des services de l'académie et des services départementaux de l'éducation nationale placés sous l'autorité du recteur de Versailles.

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à Monsieur Christian WASSENBERG, Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Essonne, à l'effet de signer :

- les actes relatifs au recrutement et à la gestion des professeurs des écoles et des instituteurs
- les décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège.

ARTICLE 2

Délégation est donnée à Monsieur Christian WASSENBERG, Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Essonne, à l'effet de signer tout acte relatif à l'attribution et la gestion des bourses du premier et du second degré pour l'académie de Versailles.

ARTICLE 3

Le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne et la secrétaire générale de l'académie de Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à VERSAILLES, le 1^{er} février 2012

LE RECTEUR

Alain BOISSINOT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012032-0009

**signé par Recteur de l'académie de Versailles
le 01 Février 2012**

Rectorat de l'académie de Versailles

Arrêté portant délégation de signature à
Monsieur Edouard ROSSELET, Directeur
académique des services de l'éducation
nationale des Hauts de Seine.

**Arrêté portant délégation de signature
à Monsieur Edouard ROSSELET,
Directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts de Seine**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES,
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-20, D 222-27,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 relative à la fonction publique de l'Etat,
- VU** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs de préfets
- VU** le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** le décret du Président de la République en date du 14 mai 2004 portant nomination de Monsieur Alain BOISSINOT en qualité de Recteur de l'Académie de Versailles,
- VU** Le décret du Président de la République du 02 septembre 2009 portant nomination de Monsieur Edouard ROSSELET, Inspecteur d'académie, en qualité de Directeur des Services Départementaux de l'Education nationale des Hauts de Seine.
- VU** L'arrêté rectoral du 1er février 2012 relatif à l'organisation de l'académie de Versailles et les attributions des services de l'académie et des services départementaux de l'éducation nationale placés sous l'autorité du recteur de Versailles.

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à Monsieur Edouard ROSSELET, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts de Seine, à l'effet de signer :

- les actes relatifs au recrutement et à la gestion des professeurs des écoles et des instituteurs
- les décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège.

ARTICLE 2

Délégation est donnée à Monsieur Edouard ROSSELET, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts de Seine, à l'effet de signer tout acte relatif à l'organisation des examens des élèves du second degré pour l'académie de Versailles.

ARTICLE 3

Le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts de Seine et la secrétaire générale de l'académie de Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VERSAILLES, le 1^{er} février 2012

LE RECTEUR

Alain BOISSINOT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012032-0011

**signé par Recteur de l'académie de Versailles
le 01 Février 2012**

Rectorat de l'académie de Versailles

Arrêté portant délégation de signature à
Monsieur Jean Louis BRISON, Directeur
académique des services de l'éducation
nationale du Val d'Oise.

**Arrêté portant délégation de signature
à Monsieur Jean Louis BRISON,
Directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES,
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-20, D 222-27,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 relative à la fonction publique de l'Etat,
- VU** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs de préfets
- VU** le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** le décret du Président de la République en date du 14 mai 2004 portant nomination de Monsieur Alain BOISSINOT en qualité de Recteur de l'Académie de Versailles,
- VU** Le décret du 9 avril 2009 portant nomination de Monsieur Jean Louis BRISON, Inspecteur d'académie, en qualité de Directeur des Services Départementaux de l'Education nationale du Val d'Oise.
- VU** L'arrêté rectoral du 1^{er} février 2012 relatif à l'organisation de l'académie de Versailles et les attributions des services de l'académie et des services départementaux de l'éducation nationale placés sous l'autorité du recteur de Versailles.

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean Louis BRISON, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise, à l'effet de signer :

- les actes relatifs au recrutement et à la gestion des professeurs des écoles et des instituteurs
- les décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège.

ARTICLE 2

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis BRISON, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise, à l'effet de signer tout acte relatif au remboursement des frais de déplacement des personnels de l'académie de Versailles.

ARTICLE 3

Le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Val d'Oise et la secrétaire générale de l'académie de Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VERSAILLES, le 1^{er} février 2012

LE RECTEUR

Alain BOISSINOT

